



LIMOGES
—
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

BUDGET PRIMITIF 2026

Rapport de présentation

SOMMAIRE

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026.....4

 Chaîne de l'épargne6

 Equilibre du budget de fonctionnement7

 Les recettes de fonctionnement7

 Les dépenses de fonctionnement19

 Equilibre du budget d'investissement.....24

 I. Le financement de l'investissement24

 II. Les dépenses d'investissement.....25

 Equilibre général du budget principal29

BUDGETS PRIMITIFS 2026 DES BUDGETS ANNEXES31

 Budget annexe des Pompes funèbres.....32

 Budget annexe Photovoltaïque37

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 novembre 2025, la Ville de Limoges a fixé ses objectifs d'équilibre budgétaire pour l'exercice 2026.

Cet équilibre budgétaire va permettre à la Ville d'absorber une probable baisse des dotations et des subventions d'Etat, d'assumer des dépenses de personnel supplémentaires avec le rattrapage des points CNRACL, tout en finançant les grands projets sans dégrader la qualité des services offerts aux administrés.

Le budget primitif 2026 doit permettre ainsi de :

- Poursuivre la réalisation des travaux prévus au plan pluriannuel d'investissement de la Ville.
- Dégager dans un contexte extrêmement constraint, le plus d'épargne possible.
- Réaliser des économies de gestion tout en continuant à rendre un service de qualité aux limougeauds.
- Recourir à l'emprunt de façon ciblée, en phase avec l'avancée des grands travaux
- Ne pas augmenter la pression fiscale

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 24,8 M€, en hausse de 14 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation significative s'explique notamment par une prévision de dépenses inférieure à celles de 2025 qui tenait compte du coût élevé de mesures inscrites au Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025.

L'épargne ainsi dégagée permet de couvrir le remboursement d'emprunt de 13,2 M€ et d'autofinancer l'investissement à hauteur de 11,6 M€, contre 8,7 M€ en 2025, soit 3 M€ de plus que l'année passée.

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 56 M€ dont 55 M€ de dépenses d'équipement reprises dans le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI). Elles sont financées par capitaux propres à hauteur de 49 %, soit 27,4 M€, et par le recours à un emprunt d'équilibre de 28,6 M€. L'autofinancement est ainsi en progression par rapport à l'année passée de 2 %.

Les travaux en régie sont valorisés à hauteur de 0,95 M€, contre 0,85 M€ en 2025.

Le remboursement en capital est de 13,2 M€, en augmentation de 1,1 % par rapport à 2025.

CHAINE DE L'EPARGNE

Budget principal - BP 2026 - CHAÎNE DE L'EPARGNE

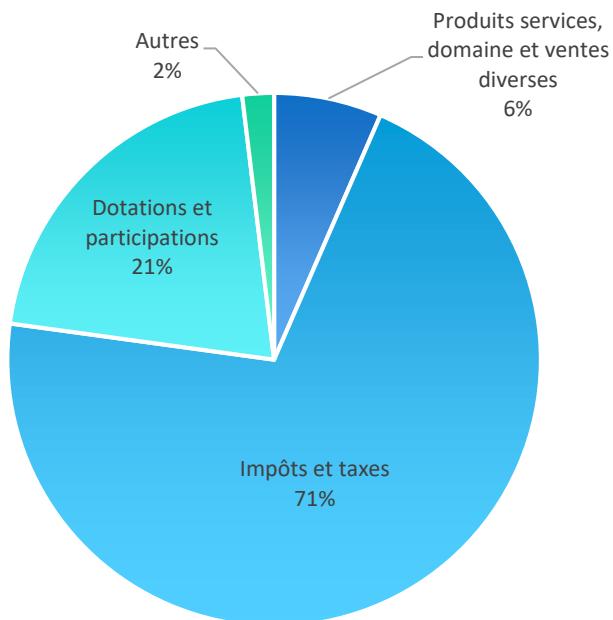
Budget principal BP 2026 en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Fiscalité locale	121 500	120 080	-1 420	-1,2%
Fiscalité reversée par Limoges Métropole	20 030	19 920	-110	-0,5%
Dotations et participations	41 200	41 450	250	0,6%
Produits des services et des domaines	10 436	12 950	2 514	24,1%
Recettes de gestion	3 524	3 606	82	2,3%
Produits spécifiques et reprises de provisions	0	194	194	
Recettes de fonctionnement - Total	196 690	198 200	1 510	0,8%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	113 000	115 000	2 000	1,8%
Charges à caractère général	34 535	34 200	-335	-1,0%
Atténuation de produits	4 200	900	-3 300	-78,6%
Charges financières	2 250	1 980	-270	-12,0%
Autres charges de gestion	21 575	22 070	495	2,3%
Charges spécifiques et provisions	160	150	-10	-6,3%
Dépenses de fonctionnement - Total	175 720	174 300	-1 420	-0,8%
Retraitements des travaux en régie	850	950	100	11,8%
(3) Epargne brute = (1) - (2) + Retraitements	21 820	24 850	3 030	13,9%
Remboursement capital emprunt	13 100	13 246	146	1,1%
(4) Epargne nette = (3) - remboursement capital	8 720	11 604	2 884	33,1%
Retraitements reversement part dette récupérable	0	6	06	
(5) Epargne nette retraitée = (4) + dette récupérable	8 720	11 610	2 890	33,1%
(6) Recettes d'investissement (hors emprunt)				
Recettes d'équipement	10 950	9 200	-1 750	-16,0%
Recettes financières et FCTVA	4 690	4 550	-140	-3,0%
Produits des cessions	2 200	2 000	-200	-9,1%
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	17 840	15 750	-2 090	-11,7%
(7) Financement de l'investissement = (5) + (6)	26 560	27 360	800	3,0%
(8) Dépenses d'investissement (hors dette)				
Dépenses d'équipement	57 000	55 000	-2 000	-3,5%
Travaux en Régie	850	950	100	11,8%
Dotations et dépenses financières	76	50	-26	-34,2%
Dépenses d'investissement hors dette - Total	57 926	56 000	-1 926	-3,3%
(9) Emprunt nouveau = (8) - (7)	31 366	28 640	-2 726	-8,7%

EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CFU 2024	CAA 2025	BP 2025	BP 2026	VARIATION BP 2026/2025
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	12 608	12 500	10 436	12 950	2 514
73 - Impôts et taxes	139 623	139 600	141 530	140 000	-1 530
74 - Dotations et participations	42 097	42 200	41 200	41 450	250
75 - Autres produits de gestion courante	2 785	2 450	2 419	2 500	81
76 - Produits financiers	18	8	5	6	1
77 - Produits spécifiques	5 251	11 500	0	94	94
Autres (013 - 78)	1 150	1 100	1 100	1 200	100
TOTAL RECETTES REELLES	203 532	209 358	196 690	198 200	1 510

Recettes de fonctionnement du BP 2026



1. Les recettes fiscales

RECETTES FISCALES du budget principal en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Fiscalité directe	113 940	112 420	-1 520	-1,3%
Fiscalité indirecte	7 560	7 660	100	1,3%
TOTAL	121 500	120 080	-1 420	-1,2%

Fiscalité directe

Les bases d'imposition prévisionnelles :

Selon l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont revalorisées chaque année selon l'inflation constatée. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (l'IPCH) entre le mois de novembre 2024 et le mois de novembre 2025. Or, ce dernier n'étant pas connu au moment de l'élaboration de ce budget primitif, l'hypothèse d'actualisation des bases est faite à partir du dernier indice publié, celui d'octobre 2025.

Ce taux reflète le ralentissement de l'inflation ces derniers mois grâce à la baisse des prix des services et de l'énergie.

Les estimations 2026 ont ainsi été réalisées en retenant un taux de revalorisation de 0,9%.

Concernant les variations physiques, après plusieurs années d'augmentation successives, on observe en 2025 un ralentissement de la dynamique d'évolution physique des bases. Cette tendance conduit à rester prudent. Une hypothèse de variation physique nulle est retenue pour 2026.

Pour rappel, l'évolution physique des bases correspond à leur progression réelle issue, pour l'essentiel, des changements intervenus dans les locaux imposables : constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation, changements de nature de culture...

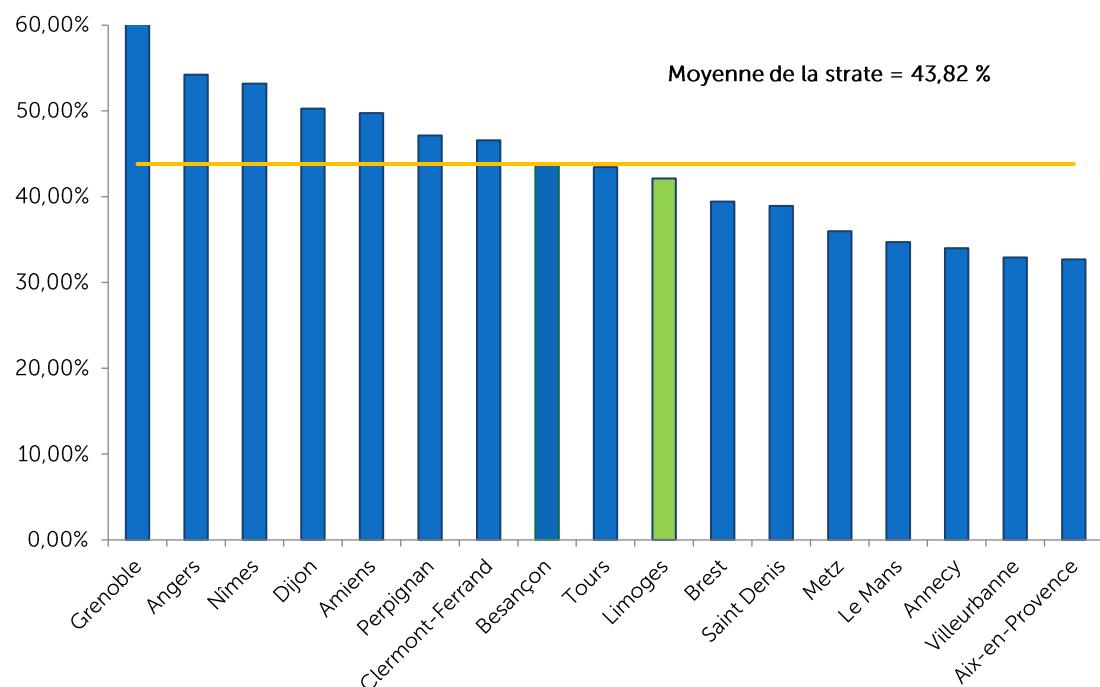
Ces hypothèses conduisent aux bases prévisionnelles suivantes :

BASES FISCALES en k€	Bases définitives 2025	Bases estimées BP 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7 959	8 030
Taxe d'habitation sur les logements vacants	6 013	6 067
Taxe foncière sur les propriétés bâties	227 467	229 990
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	368	371

La situation de la Ville de Limoges en 2025 :

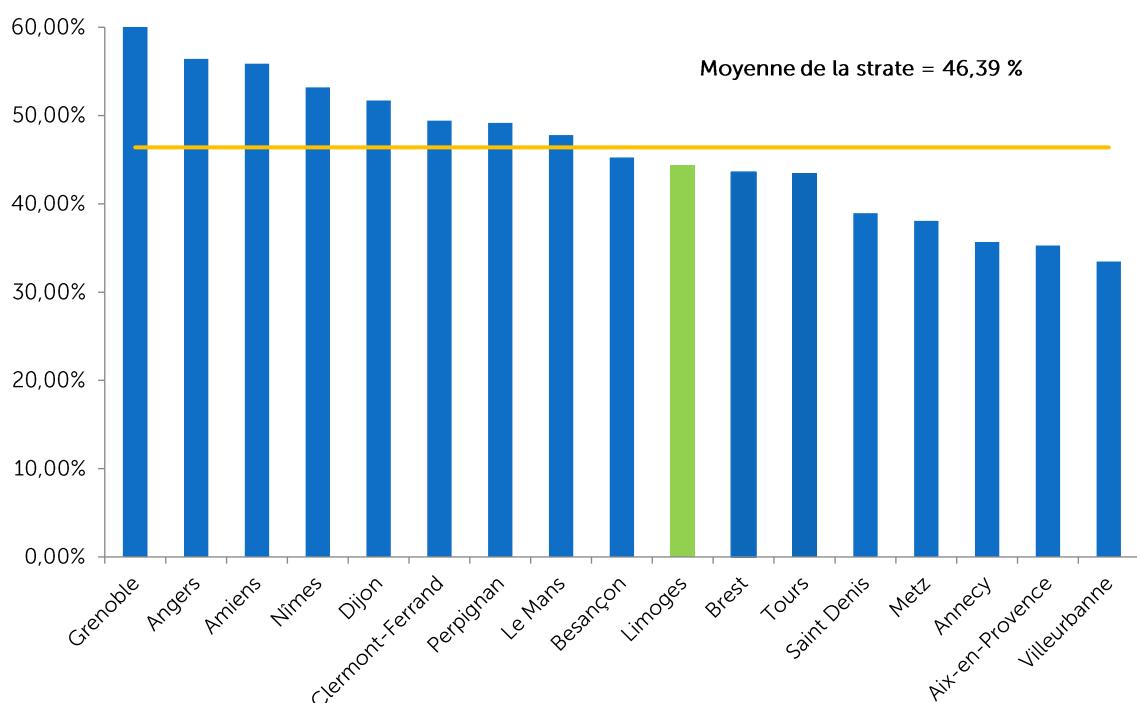
La politique fiscale de la Ville reste stable en 2025 avec des taux d'imposition inchangés depuis 2023. La pression fiscale reste donc modérée comparativement aux autres villes de la même strate (120 à 160 000 habitants), comme en atteste le graphique ci-après.

Foncier bâti 2025 des villes de 120 à 160 000 habitants



De la même manière, la Ville est positionnée en dessous de la moyenne de la strate concernant le taux de foncier bâti agrégé, c'est-à-dire complété de celui de la Communauté Urbaine.

Foncier bâti 2025 des villes et de leur groupement

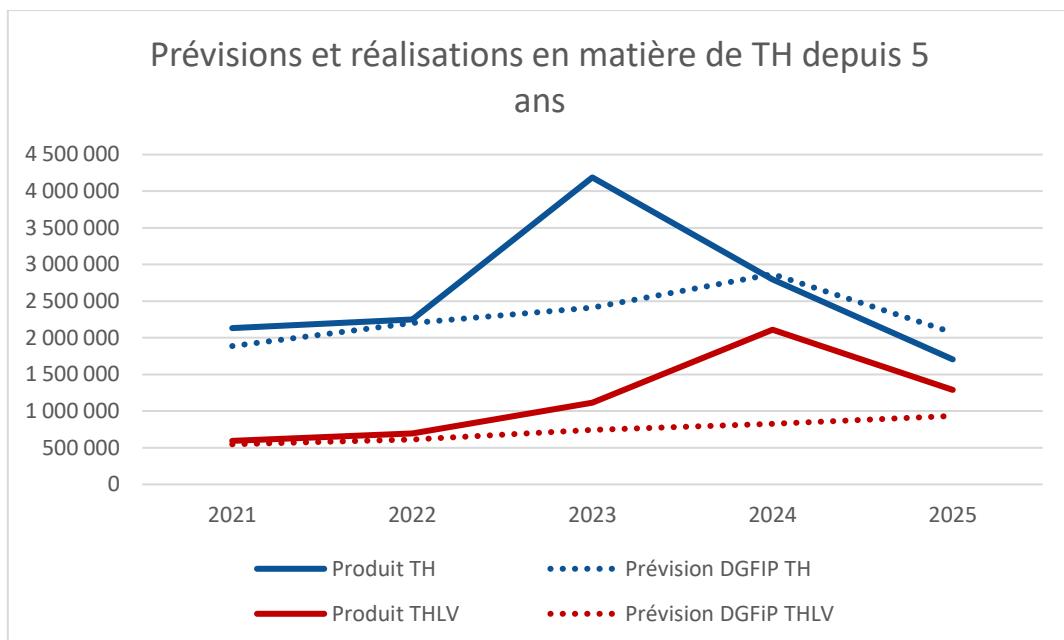


A noter qu'aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue en 2026.

Le produit fiscal 2026 :

Depuis la mise en place du service « Gérer mes biens immobiliers » en 2023, nous observons une forte volatilité du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Globalement, le produit total de TH a fortement augmenté en 2023 et 2024 avant de chuter lourdement en 2025.

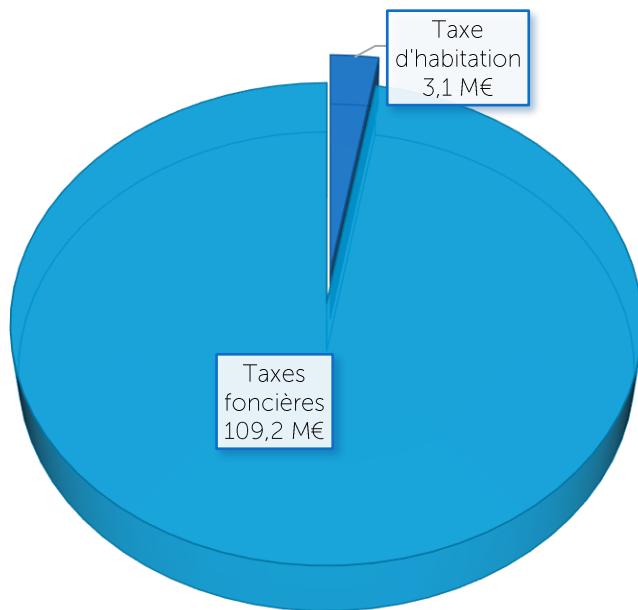
Dans l'attente d'une fiabilisation par la Direction Générale des Finances Publiques des données de TH, il a été décidé de retenir pour 2026 des chiffres proches de ceux de 2022, c'est-à-dire avant la mise en place de GMBI.



Au regard des éléments précédents, le produit de fiscalité directe estimé pour 2025 est de 112,4 M€, dont une enveloppe prévisionnelle de 200 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires

Fiscalité directe en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 900	1 750	-1 150	-39,7%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	2 100	1 300	-800	-38,1%
Foncier bâti	108 500	108 950	450	0,4%
Foncier non bâti	240	220	-20	-8,3%
Produits rôles supplémentaires	200	200	0	0,0%
TOTAL	113 940	112 420	-1 520	-1,3%

PRODUIT FISCAL DIRECT DU BP 2026



Pour rappel, depuis 2022, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions des locaux d'habitation ne sont plus exonérées à 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La Ville a limité cette exonération à 40% de la base imposable des locaux concernés.

Fiscalité indirecte

FISCALITE INDIRECTE du budget principal en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Taxes addit. aux droits de mutation foncière	3 400	3 400	0	0,0%
Taxe sur l'électricité	2 500	2 600	100	4,0%
Taxes de voirie et de place (halles et marchés)	900	900	0	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure	760	760	0	0,0%
TOTAL	7 560	7 660	100	1,3%

Le produit de la fiscalité indirecte devrait légèrement augmenter en 2026 de 100 k€ par rapport à 2025.

Les droits de mutation devraient repartir à la hausse grâce à un marché immobilier plus performant que les années précédentes et des transactions plus nombreuses

malgré des taux d'intérêts qui ne baissent plus.

Les recettes issues de la taxe sur l'électricité devraient quant à elles continuer à augmenter, elles s'établissaient début novembre 2025 à 2 300 k€, contre 2.200 k€ l'année dernière à la même époque.

Les autres taxes devraient rester stables par rapport à 2025. Le produit de la fiscalité indirecte devrait ainsi augmenter par rapport à l'année passée de 1,3%.

2. Les dotations et participations

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS du budget principal en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
Dotation globale de fonctionnement	27 920	28 200	280	1,0%
Dotation générale de décentralisation	690	1 260	570	82,6%
Compensations fiscales	4 689	4 689	0	0,0%
Autres dotations de l'Etat	60	90	30	50,0%
Participations de l'Etat	583	652	69	11,9%
Autres participations	7 672	6 559	-1 113	-14,5%
TOTAL	41 614	41 450	-164	-0,4%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'effort demandé aux collectivités locales en 2026 pour participer au rétablissement des comptes publics passerait par le gel de la DGF.

L'enveloppe nationale devrait rester ainsi de 27,4 Md€. La DGF n'étant pas indexée sur l'inflation qui devrait être de l'ordre de 1,3 % l'année prochaine, cela revient donc pour les communes à une diminution en euros constants de leur dotation.

Comme en 2025, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenterait de 140 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 150 M€. La dotation d'intercommunalité progresse comme en 2025 de 90 M€. Ces augmentations se feront au détriment de la dotation forfaitaire (DF)

La DGF de la Ville devrait être identique à celle de l'année dernière. Elle est prévue à hauteur de 28,2 M€.

La DGF regroupe :

- La DSU pour un montant de 8,6 M€, dotation en hausse de 0,6 M€
- La DF d'un montant de 18,5 M€, en baisse de 0,5 M€
- La dotation nationale de péréquation (DNP) de 1,1 M€, également en baisse de 0,1 M€.

Depuis plusieurs années, ces deux dernières dotations diminuent du fait du recul de la population limougeaude et de l'écrêtement lié au potentiel fiscal de la commune.

DGF	BP 2025	BP 2026	Evol BP26/ BP25
D. forfaitaire	19 000	18 500	- 500
DSU	7 900	8 600	700
DNP	1 020	1 100	80
TOTAL	27 920	28 200	280

Les autres dotations de l'Etat

La dotation la plus importante est la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Elle concerne la compensation « hygiène » des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Son évolution n'est plus indexée sur celle de la DGF, d'où sa constance ces dernières années. Son montant est estimé à 690 k€, identique à celui de 2025.

La DGD depuis 2025, comprend également la compensation de l'Etat versée au titre de sa participation à la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Elle est estimée à 570 k€ pour 2026.

Autre dotation, la DGF des permanents syndicaux inscrite pour 40 k€.

Les compensations fiscales

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, les compensations fiscales sont principalement composées de la dotation perçue pour atténuer la perte de taxe foncière sur les locaux industriels.

Pour rappel, l'article 4 de la loi de finances pour 2021 a réformé le mode de calcul des valeurs locatives des établissements industriels, ce qui a abouti à une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière de ces établissements. En 2025, cela représente une diminution de 8,6 M€ des bases d'imposition de la Ville. Cette perte de produit fiscal pour la Ville est compensée par l'État et suit la dynamique des bases.

A partir de 2025, une nouvelle compensation fiscale dont le but est de compenser la perte de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de certains locaux a été instaurée. Elle devrait générer un produit fiscal supplémentaire d'environ 150 k€ en 2026.

Au total, les compensations fiscales devraient atteindre près de 4,7 M€ en 2026, soit une augmentation de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

COMPENSATIONS FISCALES en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Taxe d'habitation	0 k€	155 k€	155 k€	
Taxe foncière	997 k€	1 195 k€	198 k€	19,9%
Taxe foncière sur les locaux industriels	3 269 k€	3 330 k€	60 k€	1,8%
Taxe foncière (non bâti)	10 k€	10 k€	0 k€	0,0%
COMPENSATIONS FISCALES	4 276 k€	4 689 k€	413	9,7%

Autres participations

Le secteur jeunesse est le principal bénéficiaire des participations reçues par la Ville. Au titre de 2026, il est attendu 5,6 M€ versés par la CAF, la MSA et divers autres organismes.

La Culture devrait bénéficier de diverses participations en 2026 pour un montant de 191 k€ dont la principale versée par la DRAC concerne l'éducation artistique et culturelle pour 110 k€. Le programme Ville d'Art et d'Histoire bénéficie également d'une participation de la DRAC de 10 k€ et de l'Office de Tourisme de 50 k€.

La Santé devrait percevoir une subvention dans le cadre des vaccinations d'un montant de 100 k€ et des remboursements de la CPAM pour ces mêmes vaccinations de l'ordre de 70 k€.

La Ville, au titre du développement des quartiers, devrait bénéficier de 654 k€ de subventions et participations. La participation de la CAF devrait être de 366 k€ et celle du Département de 7 k€. Celle de l'Etat devrait être de 188 k€, dont 135 k€ pour France Services et 53 k€ pour les centres sociaux de Beaubreuil et de la Bastide.

Les autres participations de l'Etat concernent les emplois d'avenir pour 40 k€, les frais d'organisation des élections pour 22,5 k€, la dotation de recensement pour un montant de 27 k€ et celle des titres sécurisés pour 90 k€.

Aucune participation de la Région n'est attendue. En ce qui concerne le Département, sa participation se monte à 10,5 k€ dont 7 k€ pour les quartiers.

Diverses autres participations sont inscrites à hauteur de 450 k€.

3. La fiscalité reversée par Limoges Métropole

Fiscalité reversée par LIMOGES METROPOLE en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
Attribution de compensation	18 043	18 043	0	0,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales	1 777	1 667	-110	-6,2%
Dotation de solidarité communautaire	210	210	0	0,0%
TOTAL	20 030	19 920	-110	-0,5%

L'attribution de compensation :

L'attribution de compensation de 18 043 k€ fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et qui résulte du montant de la taxe professionnelle que percevait initialement la Ville, diminué des charges dorénavant imputables à Limoges Métropole, reste identique à celle de 2025.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Dans le cadre de la refonte des indicateurs financiers de péréquation initiée par le PLF pour 2023, le calcul du FPIC pour 2026 intègre la fraction de correction de 40% du potentiel financier et de l'effort fiscal

C'est ainsi que pour le territoire, comme ces deux dernières années, il devrait en résulter une perte du FPIC, même si le PLF pour 2023 prévoyait un lissage de la perte et un système de garantie. Le montant du FPIC est arrêté à 1 667 k€ contre 1 777 k€ en 2025.

Depuis 2024, l'EPCI jusque-là uniquement bénéficiaire du FPIC, est devenu contributeur. Il est très difficile de prévoir de manière fiable le montant de cette contribution car cette éventuelle ponction est fonction du classement de Limoges Métropole par rapport aux autres EPCI. Limoges Métropole peut voir sa contribution aussi bien augmenter fortement que disparaître. Par prudence, il sera prévu pour la Ville une contribution de 150 k€ en 2026. Cette somme ne sera pas déduite du FPIC mais représentera une charge inscrite au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La DSC devrait être identique à celle de 2025, soit 210 k€.

4. Les recettes de gestion

RECETTES DE GESTION du budget principal en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
Atténuation de charges	1 100	1 100	0	0,0%
Produits services, domaine et ventes diverses	10 436	12 950	2 514	24,1%
Autres produits de gestion courante	2 419	2 500	81	3,3%
Produits financiers	0	6	6	
Produits spécifiques	0	94	94	
Reprises provisions semi-budgétaires	0	100	100	
TOTAL	13 955	16 750	2 795	20,0%

Le chapitre 013 correspond aux atténuations de charges. Il reprend essentiellement la variation de stock des approvisionnements de la Ville pour le volet recette. Le stock pourrait être valorisé à 1 000 k€. On retrouve également les remboursements qui concernent les frais de personnel et les charges patronales pour 100 k€.

Le chapitre 70 enregistre les produits des services, des domaines et des ventes de la Collectivité. Les prévisions pour 2026 sont de 12 950 k€, ce qui représente une progression significative de 24,1% par rapport à 2025. Cette hausse s'explique essentiellement par des recettes de stationnement supérieures aux prévisions 2025. La Ville vient de renouveler son parc d'horodateurs car certains dysfonctionnaient, ce qui a entraîné une perte de recettes entre le deuxième semestre 2024 et le troisième trimestre 2025 de l'ordre de 2 M€. La situation est revenue à la normale, ce qui devrait entraîner mécaniquement une hausse des produits de stationnement.

Ce chapitre regroupe principalement les recettes suivantes :

Les redevances à caractère sportifs pour 427 k€, comme les droits d'entrée des piscines pour 155 k€ ou les recettes de la patinoire estimées à 203 k€.

Le remboursement par le Syndicat Mixte Qualyse du coût des agents mis à disposition par la Ville pour un montant de 520 k€. Le remboursement de l'Opéra pour ses agents mis à disposition est de 300 k€.

La location d'emplacements publicitaires pour 26 k€.

Les redevances des crèches et haltes garderies pour 2 800 k€ et celles du périscolaire pour un montant de 250 k€. Le produit de la vente des repas servis aux

enfants est estimé à 2 800 k€.

La redevance d'occupation du domaine public pour 263 k€ et le stationnement pour 3 000 k€.

Le versement par Limoges Métropole de 300 k€ correspondant principalement au coût de la taxe foncière des bâtiments dont la Ville est propriétaire.

Le produit des activités culturelles pour 426 k€ dont 205 k€ d'inscriptions au Conservatoire, 132 k€ de recettes prévues par les centres culturels, les entrées des expositions pour 76 k€ et les locations d'instruments pour 26 k€.

Le produit des vaccinations et des consultations qui est évalué à 180 k€, les concessions du cimetière pour 250 k€, le forfait post-stationnement pour 750 k€ et la location des chalets de Noël pour 125 k€.

Le chapitre 75 estimé à 2 500 k€, regroupe les autres produits de gestion courante comme les revenus des immeubles et diverses redevances.

Ce chapitre enregistre les recettes liées à l'utilisation des installations sportives comme principalement la redevance versée par la Région pour 230 k€, la location des réceptifs du stade de Beaublanc pour 65 k€ et la redevance d'occupation du Palais des Sports pour 174 k€.

Le revenu des immeubles pour 2026 est estimé à 1 377 k€ et le produit des charges locatives à 240 k€.

Le remboursement de divers sinistres subis par la Ville qui est évalué à 50 k€.

Le produit des ventes aux enchères pour 50 k€.

Diverses locations et redevances pour 200 k€.

Les avoirs sur factures enregistrés sur ce chapitre évalués à 75 k€.

Le chapitre 76 enregistre les produits financiers. Il est inscrit 6 k€ correspondant aux intérêts d'emprunt reversés par le budget photovoltaïque.

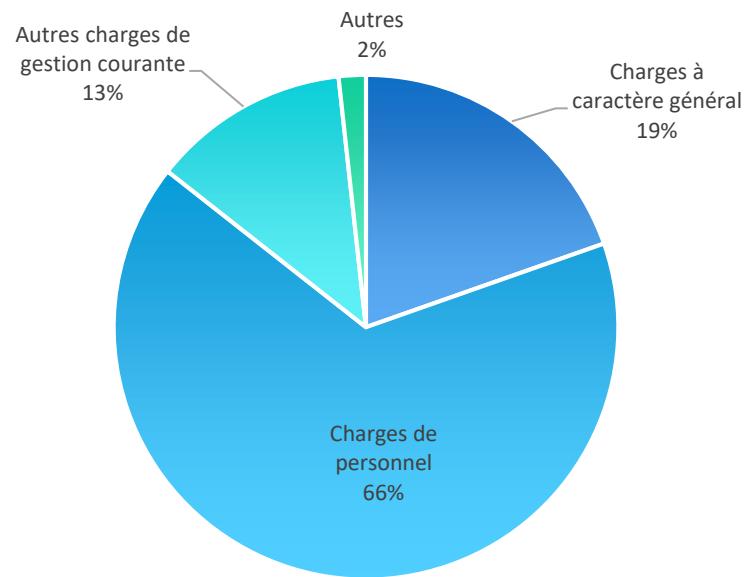
Le chapitre 77 ne concerne que les mandats annulés sur exercices antérieurs. Il s'agit d'une recette tout à fait exceptionnelle. Il est prévu 94 k€ pour 2026.

Le chapitre 78 correspond aux reprises sur provisions. Il est inscrit 100 k€ pour les reprises de provisions pour grosses réparations.

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CFU 2024	CAA 2025	BP 2025	BP 2026	VARIATION BP 2026/2025
011 - Charges à caractère général	31 709	33 500	34 535	34 200	-335
012 - Charges de personnel	108 304	110 500	113 000	115 000	2 000
65 - Autres charges de gestion courante	24 353	22 000	21 510	22 010	500
6586 - Frais de fonctionnement des élus	56	60	65	60	-5
66 - charges financières	2 905	2 250	2 250	1 980	-270
67 - Charges spécifiques	155	80	160	150	-10
Autres (014 - 68)	233	950	4 200	900	-3 300
TOTAL DEPENSES REELLES	167 715	169 340	175 720	174 300	-1 420

Dépenses de fonctionnement du BP 2026



1. Masse salariale

Le montant des dépenses de personnel pour 2026 est estimé à 115 M€, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à 2025.

Les crédits alloués aux dépenses de personnel tiennent compte :

- De la hausse de trois points de cotisation patronale de la CNRACL pour un montant estimé de 1 500 k€.
- De l'avancée d'échelon pour 445 k€.
- Du coût de l'organisation des élections pour 250 k€.
- De l'enveloppe dédiée à la rémunération des agents non titulaires, non permanents pour un montant de 7 527 k€, identique à celui de 2025.
- D'un montant d'heures supplémentaires de 650 k€.
- De l'avancée de grade pour 80 k€
- D'un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 1,3 %, soit 1 475 k€.

Les dépenses de personnel représentent 66% des dépenses de fonctionnement, contre 64% en 2025.

La Ville fait preuve de beaucoup de rigueur dans la gestion de sa masse salariale, en menant une politique de gestion de ses effectifs lui permettant d'assurer un niveau de qualité de services rendus très satisfaisant. Les économies réalisées sur les autres postes de dépense lui permettent de sanctuariser ses dépenses de personnel à un tel niveau.

2. Charges financières

En M€	BP 2025	BP 2026	Variation 2026/2025
Chapitre 66	2,25 M€	1,98 M€	- 12,00 %

Les charges financières de la Ville seraient de 1,98 M€ en 2026, en diminution de 12% par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique de deux manières.

La Ville a réduit son encours de dette au cours des trois dernières années en ne contractualisant pas de nouveaux emprunts.

La baisse des taux amorcée fin 2024 due à une légère amélioration des conditions financières, a eu un impact direct sur les emprunts à taux variable de la Ville qui représentent près de 40 % de l'encours.

3. Dépenses de gestion

DEPENSES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	BP 2025	BP 2026	VARIATION BP 2026/2025	
			Evol	% évol.
011 - Charges de gestion courante	34 535	34 200	-335	-0,97%
65 - Autres charges de gestion courante	21 510	22 010	500	2,32%
6586 - Frais de fonctionnement des élus	65	60	-5	-7,98%
67 - Charges spécifiques	160	150	-10	-6,25%
Autres (014 -68)	4 200	900	-3 300	-78,57%
TOTAL	60 470	57 320	-3 150	-5,21%

Ce budget s'inscrit dans un contexte marqué par un ralentissement économique significatif et une inflation en nette diminution. Le PLF pour 2026, prévoyait initialement une inflation à 1,3 % pour l'année prochaine.

Le budget 2026 prévoit un montant de dépenses de gestion de 57,3 M€, en diminution de 5,2 % par rapport à 2025. Cette baisse sensible (-3,2 M€) est due à la ponction des recettes de 3,9 M€ qui avait été prévue au budget prévisionnel 2025, conformément au PLF pour 2025 et qui au final, a été abandonnée.

Le chapitre 011 : Les charges de gestion courante

Ces charges sont en baisse de 1%. Elles correspondent à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Ville. Sont retracés dans ce chapitre les achats de fournitures, les contrats de maintenance, l'alimentation, les dépenses d'énergie, d'entretien et de nettoyage, et plus généralement toutes les dépenses indispensables au bon fonctionnement des services de la Ville. Ces charges devraient bénéficier d'un net ralentissement de l'inflation, générant une tendance baissière du prix des produits, notamment des denrées et des fournitures.

Les trois plus gros postes de dépense concernent les achats de fournitures pour un montant de 3 M€, les achats alimentaires pour 2,4 M€ et les dépenses d'énergie pour 8,5 M€. La Ville va devoir mener une politique d'achats très rigoureuse et efficiente

même si des économies devraient encore être réalisées sur les dépenses d'énergie grâce aux travaux de rénovation du système d'éclairage public qui devraient se terminer fin 2026, début 2027.

Le chapitre 65 : Autres charges de gestion

Ce chapitre est en augmentation de 2,3% par rapport à l'année passée. Cette hausse est due à l'augmentation de la subvention du CCAS qui progresse de 450 k€ par rapport au BP 2025. Le CCAS, de la même manière que la Ville, est confronté au ratrappage des points de cotisation CNRACL. La prise en charge de ce surcoût est ainsi assurée par la subvention versée par la Ville afin de maintenir le même niveau de prestations sociales fournies par le CCAS et de ne pas pénaliser le tissu associatif local en baissant le niveau des autres subventions accordées.

Le chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des élus

Ce poste de dépense est en diminution de près de 8% par rapport à l'année dernière.

Le chapitre 67 : Charges spécifiques

Ces dépenses ne concernent plus que les titres annulés sur exercices antérieurs, comme le prévoit la nomenclature M57. Les autres dépenses ne sont plus considérées comme exceptionnelles et sont inscrites au chapitre 65.

Le chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre diminue fortement car au BP 2025, il tenait compte d'une ponction de 3 860 k€ sur les recettes qui devait être versée à un fonds de précaution. Cette mesure n'a jamais été mise en place et a été remplacée par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Ce dispositif devrait être reconduit pour 2026 et un prélèvement de 2 milliards a été évoqué. Cela signifie que le nombre de collectivités concernées va augmenter. Il est aujourd'hui impossible de savoir si la Ville risque d'être soumise au DILICO. Par précaution une somme de 550 k€ est inscrite au BP 2026.

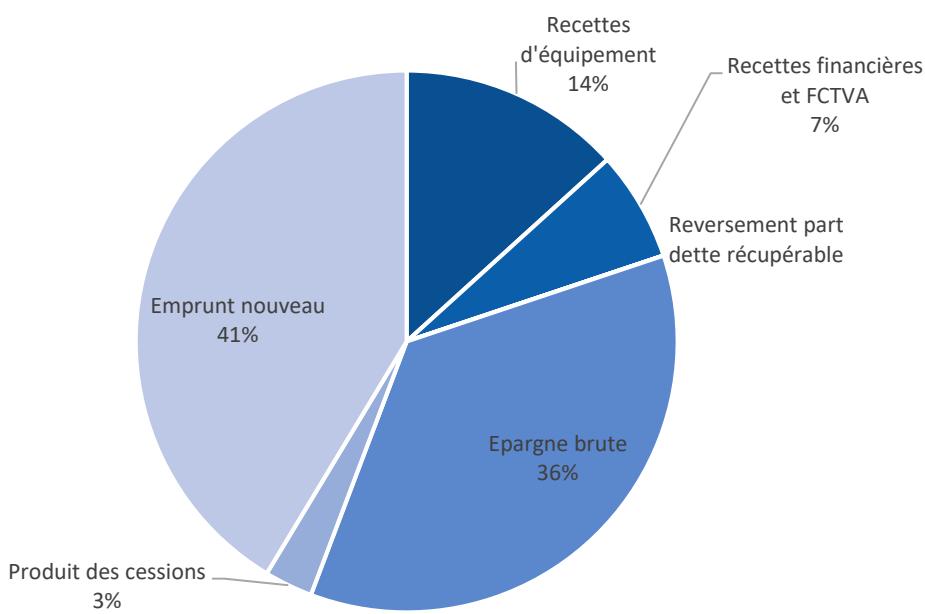
Ce chapitre comprend également le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour 170 k€ et le dégrèvement de la taxe foncière sur les logements vacants pour 30 k€. Une éventuelle contribution au FPIC est également prévue pour 150 k€.

EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

I. Le financement de l'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT du budget principal en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
Recettes d'équipement	10 950	9 200	-1 750	-16,0%
Recettes financières et FCTVA	4 690	4 550	-140	-3,0%
Reversement part dette récupérable	0	6	6	
Epargne brute	21 820	24 850	3 030	13,9%
Produit des cessions	2 200	2 000	-200	-9,1%
Emprunt nouveau	31 366	28 640	-2 726	-8,7%
TOTAL	71 026	69 246	-1 780	-3%

RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BP 2026

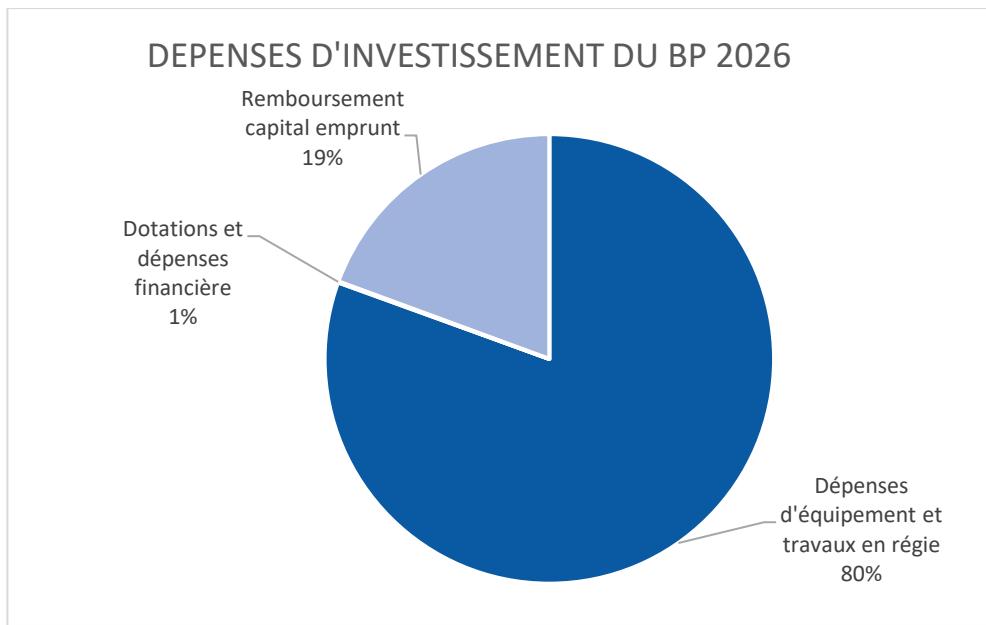


Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement pour un montant de 24,9 M€.
- Les subventions, principalement de l'Etat et de la Région, pour un montant de 9,2 M€.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 3,5 M€. Il est inscrit également un montant de 1,1 M€ pour la taxe d'aménagement.
- Le produit des cessions évalué à 2 M€.
- L'emprunt d'équilibre pour un besoin de financement de 28,6 M€ et la part de dette récupérable correspondant au versement du budget annexe photovoltaïque pour 6 k€.

II. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT du budget principal en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
Dépenses d'équipement et travaux en régie	57 000	55 000	-2 000	-3,5%
Dotations et dépenses financière	76	50	-26	-34,2%
Remboursement capital emprunt	13 100	13 246	146	1,1%
TOTAL	70 176	68 296	-1 880	-2,7%



1. Dépenses d'équipement :

Le montant des dépenses d'équipement est arrêté à 55 M€ pour 2026, en légère baisse de 3,5 % par rapport à 2025. Ces dépenses restent néanmoins élevées car les grands chantiers lancés par la Ville avancent de manière satisfaisante.

Les principales dépenses concernent :

- Le réaménagement des bords de Vienne pour 0,5 M€, dont Parbelle et Ventejols
- Les divers travaux d'aménagement urbain entrant dans le cadre du NPNRU pour un montant de 5 M€, principalement les écoles G.Philipe et Montalat
- Les travaux de gros entretien et de rénovation de l'éclairage public pour 7 M€,
- Les travaux en matière d'économies d'énergie et de verdissement de l'espace public pour un montant de 3,3 M€, dont les cours d'écoles
- Les études et les travaux sur le patrimoine de la Ville, la mise en sécurité et l'accessibilité des bâtiments pour un montant de 2,8 M€,
- Les travaux sur le patrimoine scolaire et de loisirs pour 3,7 M€,
- L'aménagement des espaces verts et du domaine public pour 1,4 M€,

- Les travaux de gros entretien des équipements sportifs pour 1,5 M€,
- Les travaux d'aménagement de Beaublanc pour 24 M€,
- Les aménagements urbains, principalement le jardin d'Orsay et les travaux Porte Panet pour 0,5 M€,
- La rénovation de l'église de Beaune les Mines pour 0,5 M€,
- Les achats de logiciels et de matériels informatiques pour 0,8 M€,
- L'acquisition de réserves foncières pour 0,6 M€.

A cela, s'ajoutent diverses acquisitions de matériels, de mobiliers, de travaux et de subventions versées pour un montant de 3,4 M€.

2. Remboursement du capital de la dette :

En 2026, le remboursement en capital de la dette devrait légèrement augmenter pour atteindre 13,2 M€ contre 13 M€ prévus au BP 2025. La Ville n'ayant eu que peu recours à l'emprunt au cours des dernières années, l'encours de dette avait atteint un niveau plancher. L'accroissement du rythme des investissements à compter de 2025 s'accompagne de nouveaux besoins de financement et donc d'un coût légèrement supérieur pour la Ville en matière d'emprunt. La Ville dispose d'une importante marge de manœuvre grâce à un encours inférieur de 20 M€ au niveau d'avant crise COVID.

Avec un emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif pour 28,6 M€, la Ville ne devrait lancer qu'une campagne d'emprunt à l'été 2026 pour financer ses investissements. En effet, ayant eu la possibilité de souscrire en 2025 un emprunt aux conditions avantageuses, elle devrait toujours disposer en 2026 d'une enveloppe de 10 M€ mobilisable jusqu'au 30 juin 2026.

Pour cette consultation, la Ville s'attachera à diversifier les prêteurs et les produits. Des financements spécifiques plus attractifs pourront également être privilégiés.

Structure de la dette au 1^{er} janvier 2026 :

	CRD	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Répartition TF/TV	Typologie Gissler**
Au 01/01/2023	135 669 032	1,87%	6 ans et 5 mois	TF 64% TV 36%	1A
Au 01/01/2024	127 429 488	2,48%	6 ans et 3 mois	TF 63% TV 37%	1A
Au 01/01/2025	113 446 946	2,11%	5 ans et 11 mois	TF 64% TV 36%	1A
Au 01/01/2026	107 176 167*	1,74%	5 ans et 9 mois	TF 63% TV 37%	1A

* montant estimé

** A : Taux fixe ou variable simple – 1 : Indice de la Zone Euro

3. Autres dépenses d'investissement

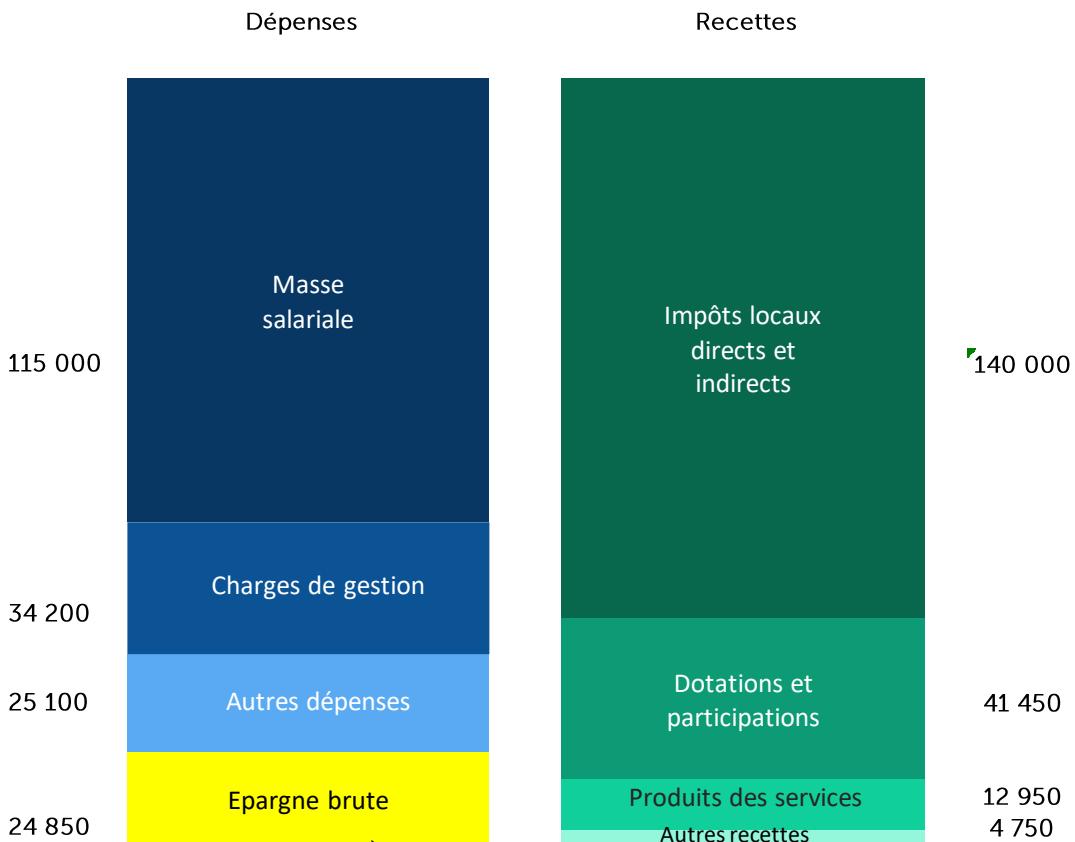
Un montant de 43 k€ est inscrit et concerne les remboursements de taxes d'aménagement perçues à tort.

Il est également prévu un montant de 7 k€ pour les dépôts et cautionnements versés.

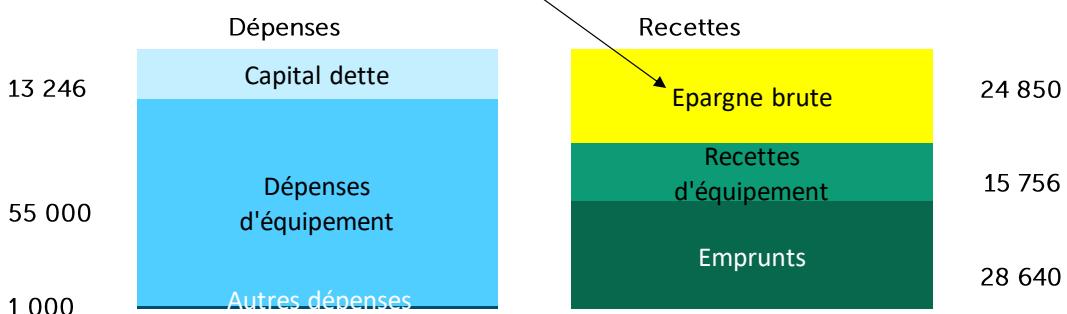
EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL

Budget Primitif 2026 (en milliers d'euros) Equilibre budgétaire

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le volume budgétaire 2026 du budget principal de la Ville est donc de 297 896 k€ :

Volume budgétaire du Budget Principal 2026 en euros	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	174 300 000	28 100 000	198 200 000	4 200 000
	202 400 000		202 400 000	
INVESTISSEMENT	79 796 000	15 700 000	55 896 000	39 600 000
	95 496 000		95 496 000	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2026	297 896 000		297 896 000	

BUDGETS PRIMITIFS 2026 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

La chaîne de l'épargne

Budget Pompes Funèbres - EXERCICE 2026 CHAÎNE DE L'EPARGNE

Budget annexe des Pompes Funèbres BP 2026 en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	2 650	2 538	-112	-4,2%
Mise a dispo personnel	82	85	3	3,7%
Autres produits de gestion courante	0	20	20	
 Recettes de fonctionnement - Total	2 732	2 643	-89	-3,3%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	1 453	1 485	32	2,2%
Dépenses de gestion	1 231	1 107	-124	-10,1%
Charges exceptionnelles	11	3	-8	-72,7%
Impôts sur les bénéfices	8	0	-8	-100,0%
 Dépenses de fonctionnement - Total	2 703	2 595	-108	-4,0%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	29	48	19	65,5%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	29	48	19	65,5%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Immobilisations financières	0	0	0	
 Recettes d'investissement hors emprunt -	0	0	0	
(6) Dépenses d'investissement (hors r bst emprunt)				
Dépenses d'équipement	219	79	-140	-63,9%
 Dépenses d'investissement - Total	219	79	-140	-63,9%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	190	31	-159	-83,7%

Le budget prévisionnel 2026 anticipe une diminution de 89 K€ des recettes de fonctionnement en raison d'une baisse probable de l'activité du service.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement sont elles aussi en diminution de 108 k€.

L'épargne brute augmente de 19 k€ et s'élève à 48 k€. Elle financera en partie les dépenses d'équipement inscrites à hauteur de 79 k€, en complément d'un emprunt d'équilibre d'un montant de 31 k€.

La section d'exploitation

1. Recettes d'exploitation

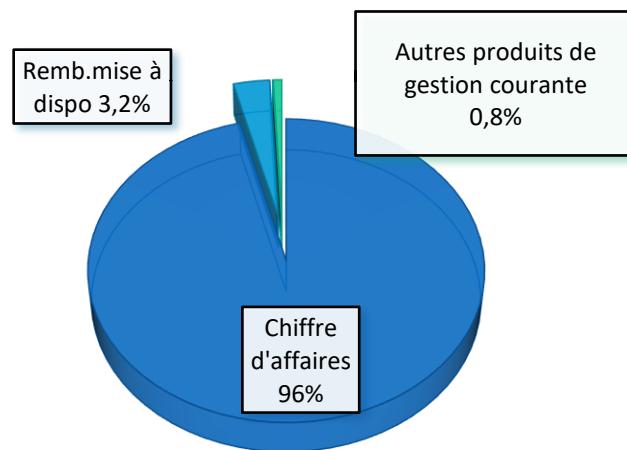
RECETTES D'EXPLOITATION BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Chiffre d'affaires	2 650	2 538	-112	-4,2%
Remb mise à dispo du personnel	82	85	3	3,7%
Autres produits de gestion courante	0	20	20	
Produits exceptionnels	0	0	0	
TOTAL	2 732	2 643	-89	-3,3%

Le chiffre d'affaires prévisionnel est en diminution de 112 K€ en raison d'une probable baisse de l'activité du service. Un montant de 30 k€ est prévu en complément des recettes de la régie, au titre des indemnités contrats obsèques.

Les remboursements de charges de personnel sont en légère augmentation et concernent la refacturation auprès du budget principal d'une part de la rémunération du chef de service et du chef de service adjoint.

Une somme de 20 k€ est inscrite en produits divers, elle correspond au reversement par Limoges Métropole d'une part des produits de revente des métaux issus des crémations au profit des communes prenant en charge les obsèques des personnes sans ressource.

BA DES POMPES FUNEBRES RECETTES D'EXPLOITATION DU BP 2026



2. Dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Masses salariale	1 453	1 485	32	2,2%
Dépenses de gestion	1 231	1 107	-124	-10,1%
Charges financières	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	11	3	-8	-72,7%
Impôts sur les bénéfices	8	0	-8	-
TOTAL	2 703	2 595	-108	-4,0%

Les prévisions de la section de fonctionnement sont au global en baisse de 108 k€.

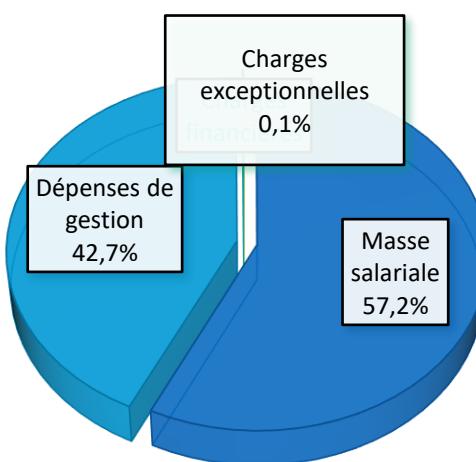
Les dépenses de gestion propres au service font l'objet d'une diminution de 124 k€ en raison de la baisse prévisionnelle de l'activité et d'une gestion contrainte des dépenses courantes.

La masse salariale affiche quant à elle une hausse de 32 k€ liée à l'évolution prévisionnelle des salaires et des charges afférentes.

Elle comprend le coût des agents affectés directement au budget annexe ainsi que le remboursement, au budget principal, d'un prorata de la masse salariale des agents du service funéraire effectuant des travaux de fossoyage (74 k€).

Un montant de 3 k€ est prévu en dépenses exceptionnelles pour permettre la régularisation de titres émis sur exercice antérieurs.

BA DES POMPES FUNEBRES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU BP 2026



La section d'investissement

1. Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Immobilisations financières	0	0	0	
Emprunt nouveau	190	31	-159	-83,7%
TOTAL	190	31	-159	-83,7%

Un emprunt d'équilibre de 31 k€ est inscrit au budget primitif pour financer les investissements. Il sera réajusté à l'étape du budget supplémentaire qui reprendra les résultats antérieurs.

2. Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Dépenses d'équipement	219	79	-140	-63,9%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	
TOTAL	219	79	-140	-63,9%

Les dépenses prévisionnelles d'équipement sont de 79 k€.

Les crédits seront essentiellement utilisés pour :

- L'acquisition d'un véhicule de fossoyage pour 40 k€
- L'extension d'un logiciel métier pour 10 k€
- L'achat de matériel spécifique pour la maison funéraire pour 10 k€
- Du mobilier et de l'équipement de ventilation pour 4 k€
- Des équipements divers pour 5 k€
- Du matériel informatique pour 10 k€

Equilibre budgétaire

Le volume budgétaire du budget annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2026, est de 2 722 000 euros.

Volume budgétaire BP 2026 BA des Pompes Funèbres en euros	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	2 594 800	48 200	2 643 000	
	2 643 000		2 643 000	
INVESTISSEMENT	79 000		30 800	48 200
	79 000		79 000	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2026	2 722 000		2 722 000	

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

La chaîne de l'épargne

Budget Photovoltaïque - EXERCICE 2026 CHAÎNE DE L'EPARGNE

Budget annexe Photovoltaïque BP 2026 en k€	BP 2025	BP 2026	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	168	200	32	19,0%
Autres produits de gestion courante	0	0	0	
Produits exceptionnels	0	0	0	
Recettes de fonctionnement - Total	168	200	32	19,0%
(2) Charges de fonctionnement				
Charges de gestion courante	26	47	21	80,8%
Autres charges de gestion	0	0	0	
Charges financières	25	10	-15	-60,0%
Charges exceptionnelles	0	0	0	
Dépenses de fonctionnement - Total	51	57	6	11,8%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	117	143	26	22,2%
Remboursement capital emprunt	50	52	2	4,0%
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	67	91	24	35,8%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Subventions d'équipement	51	53	2	3,9%
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	51	53	2	3,9%
(6) Dépenses d'investissement (hors r bst emprunt)				
Dépenses d'équipement	300	250	-50	-16,7%
Dépenses d'investissement - Total	300	250	-50	-16,7%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	182	106	-76	-41,8%

Pour ce deuxième exercice, les estimations de recettes et de dépenses font apparaître une épargne nette de 91 k€ en progression de 24 k€ par rapport aux prévisions 2025. Elle financera en partie les dépenses d'équipement inscrites pour l'année 2026 à hauteur de 250 k€ et sera complétée par un emprunt d'équilibre de 106 k€.

La section d'exploitation

1. Recettes d'exploitation

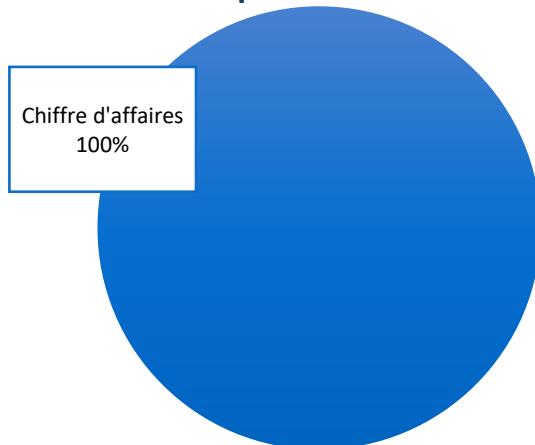
RECETTES D'EXPLOITATION BA PHOTOVOLTAÏQUE en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Chiffre d'affaires	168	200	32	19,0%
Autres produits de gestion courante	0	0	0	
Produits financiers	0	0	0	
TOTAL	168	200	32	19,0%

Les recettes prévisionnelles sont en hausse de 19 % et sont constituées de :

- La refacturation de l'électricité autoconsommée au budget principal, soit individuellement par chaque site de production (autoconsommation individuelle) ou sur plusieurs sites déclarés (autoconsommation collective). Ces recettes refacturées sont évaluées à 180 k€ en 2026, en hausse de 20 k€ par rapport à l'exercice 2025, en raison du plus grand nombre de sites de production en activité.
- La revente du surplus résiduel à EDF après autoconsommation par la Ville. Ces recettes sont estimées en 2026 à 20 k€

Aucune autre recette n'étant attendue en 2026, les recettes d'exploitation globales sont évaluées à 200 k€.

BA PHOTOVOLTAÏQUE Recettes d'exploitation du BP 2026



2. Dépenses d'exploitation

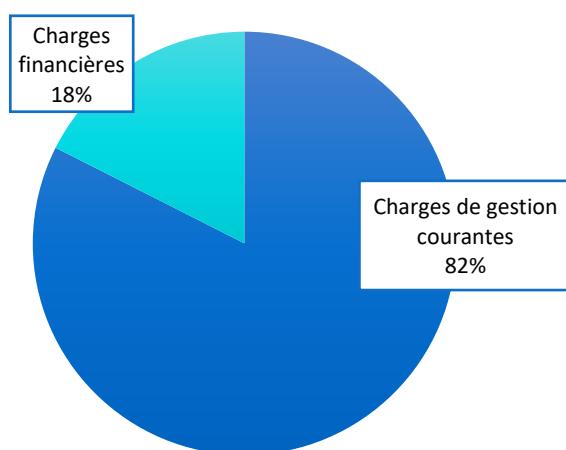
DEPENSES D'EXPLOITATION BA PHOTOVOLTAÏQUE en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Charges de gestion courantes	26	47	21	80,8%
Autres charges de gestion	0	0	0	
Charges financières	25	10	-15	-60,0%
Charges exceptionnelles	0	0	0	
TOTAL	51	57	6	11,8%

Un montant de 47 k€ concernant les charges de gestion courantes est prévu en dépenses de fonctionnement au budget 2026. Il se décompose ainsi :

- Frais de supervision, de gestion et de montage juridique liés aux installations pour 32 k€
- Frais de maintenance des panneaux photovoltaïques pour 15 k€.

Des charges financières sont inscrites pour 10 K€. Elles correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt transféré par la ville (6 k€) et ceux des emprunts qu'il serait nécessaire de contracter en 2026.

BA PHOTOVOLTAÏQUE
Dépenses d'exploitation du BP 2026



La section d'investissement

1. Recettes d'investissement

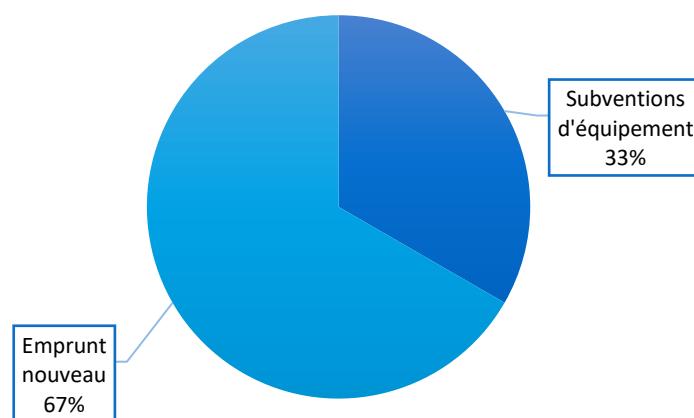
RECETTES D'INVESTISSEMENT BA PHOTOVOLTAÏQUE en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Subventions d'équipement	51	53	2	3,9%
Emprunt nouveau	182	106	-76	-41,8%
TOTAL	233	159	-74	-31,8%

Les recettes d'investissement sont évaluées à 159 k€.

Elles sont composées à 33 % par des subventions d'équipement reçues ou à solliciter sur l'exercice 2026.

Un emprunt d'équilibre de 106 k€ est inscrit au budget primitif pour financer les investissements. Il sera réévalué au budget supplémentaire en fonction des résultats de l'exercice 2025.

BA PHOTOVOLTAÏQUE
Recettes d'investissement du BP 2026



2. Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA PHOTOVOLTAÏQUE en k€	BP 2025	BP 2026	Evol en k€	% évol
Dépenses d'équipement	300	250	-50	-16,7%
Remboursement capital emprunt	0	52	52	
TOTAL	300	302	2	0,7%

250 k€ de dépenses d'équipement sont prévues sur l'exercice 2026. Il s'agit des installations photovoltaïques programmées sur les sites suivants :

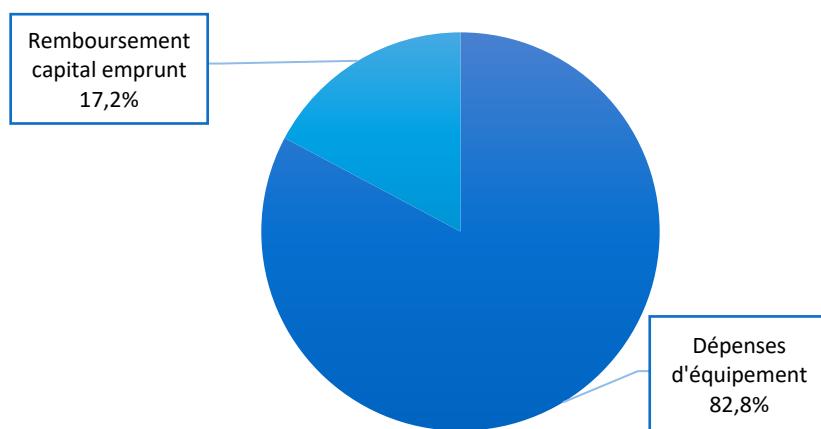
Groupe scolaire de Landouge : 100 k€

Gymnases Jean Macé et Léon Blum : 100 k€

Projet de panneaux photovoltaïques/ombrières : 50 K€

52 k€ sont inscrits au titre du remboursement du capital de l'emprunt transféré par la ville (45k€) et des éventuels emprunts souscrits en 2026.

BA PHOTOVOLTAÏQUE Dépenses d'investissement du BP 2026



Equilibre budgétaire

Volume budgétaire BP 2026 BA PHOTOVOLTAÏQUE en euros	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	57 000	144 500	200 000	1 500
	201 500		201 500	
INVESTISSEMENT	302 000	101 500	159 000	244 500
	403 500		403 500	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2026	605 000		605 000	

Le volume budgétaire attendu pour le second exercice du budget annexe Photovoltaïque est de 605 000 euros.